

<https://www.aefinfo.fr/depeche/713685-nous-devons-reparer-notre-ecole-d-ici-a-2030-em...>

Antonin Gouze

4 min read

Nous devons réparer notre école d'ici à 2030 (Emmanuel Macron)

Le président de la République Emmanuel Macron a présenté le mercredi 12 juin 2024 ses orientations et priorités dans la perspective des élections législatives anticipées qui se tiendront les 30 juin et 7 juillet, consécutivement à la dissolution de l'Assemblée nationale. Concernant l'école, il évoque la possibilité future pour les directeurs de "rémunérer et recruter plus librement" et insiste sur la nécessité de réguler les écrans. Le chef de l'État rappelle également plusieurs mesures prises depuis 2017, comme la hausse de la rémunération des enseignants et le dédoublement de classes.



Le président de la République veut "redonner le pouvoir aux professeurs qui auront plus de liberté pédagogique, aux directeurs qui pourront rémunérer et recruter plus librement".
France télévision - France Télévision

Pour la première fois depuis le soir des résultats des élections européennes le 9 juin, et l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron ([lire sur AEF info](#)), le président de la République a tenu une conférence de presse le 12 juin 2024, afin de lancer la campagne pour les élections législatives à venir.

Dans son discours, Emmanuel Macron souligne sa volonté de "procéder à une vraie révolution de l'action publique pour l'enfance et pour la jeunesse". "Aujourd'hui, nos enfants sur le territoire ne sont pas pris en charge de la même manière, selon les quartiers d'où ils viennent", déplore le chef de l'État, qui veut pour cela "rebâtir notre école républicaine" et la "réparer d'ici 2030".

"redonner le pouvoir aux professeurs et aux directeurs"

L'augmentation de la rémunération des enseignants décidée depuis 2017 "n'avait pas été connue depuis les années 1990", assure le chef de l'État, avant de louer "un rétablissement des savoirs fondamentaux et le dédoublement des classes" décidés sous ses deux mandats. L'efficacité de cette seconde mesure a par ailleurs été mise en cause dans un rapport de l'IGESR remis à Pap Ndiaye en avril 2023, non rendu public, mais auquel [Le Monde](#) a eu accès : "les bénéfices attendus" du dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire "ne sont pas encore obtenus", souligne l'inspection, selon le quotidien national, alors qu'un rapport parlementaire faisait déjà le constat d'une "relative réussite" de ce dispositif, mesure phare du premier quinquennat d'Emmanuel Macron ([lire sur AEF info](#)).

Il a ensuite rappelé "la réinstauration de l'instruction civique" et que "le service national universel doit être généralisé d'ici à la rentrée 2026" ([lire sur AEF info](#)). À noter que le chef de l'État n'a pas mentionné la réforme du "choc des savoirs", comprenant les groupes de besoin prévus à la rentrée et contestée par les syndicats ([lire sur AEF info](#)).

Sur les mesures à venir, le président de la République veut "redonner le pouvoir aux professeurs qui auront plus de liberté pédagogique, aux directeurs qui pourront rémunérer et recruter plus librement".

Autres "chantiers essentiels" selon lui : "la formation des enseignants ([lire sur AEF info](#)), le respect des maîtres en classe, les contrats avec les parents ([lire sur AEF info](#)), le

renforcement des mathématiques, le remplacement des heures d'absence, l'amélioration de l'orientation".

La volonté de mieux réguler les écrans

Dans la continuité de la "commission écran" qu'il avait créée en janvier 2024 et qui a rendu son rapport en avril ([lire sur AEF info](#)), Emmanuel Macron réitère l'importance de la "question des écrans" pour "prévenir les inégalités". "L'addiction aux écrans est le terreau de toutes les difficultés. Harcèlement, violence, décrochage scolaire", poursuit-il, avant de marteler : "le gouvernement aura à prendre des décisions claires pour protéger nos enfants", comme l'interdiction de "l'usage des téléphones avant 11 ans" et de "l'accès aux réseaux sociaux et à leur usage avant l'âge de 15 ans. Il faut un âge pour la majorité numérique. Et il faut former pour cela."

Generated with Reader Mode